

---

**269ème séance plénière**

PC Journal No 269, point 8 de l'ordre du jour

**DECISION No 341  
POUVOIR D'ENGAGEMENT DE DEPENSES  
POUR LA MISSION DE L'OSCE AU KOSOVO**

Le Conseil permanent,

Rappelant ses décisions No 305 du 1er juillet 1999 et No 333 du 15 décembre 1999,

Notant la proposition budgétaire additionnelle présentée par le Secrétaire général (PC.IFC/8/00 Restr.) (PC.IFC/11/00 Restr.) pour la Mission de l'OSCE au Kosovo, qui couvre la part de l'OSCE dans le coût des travaux à exécuter par l'équipe spéciale conjointe OSCE/ONU chargée de l'enregistrement des faits d'état civil et de la constitution des listes électorales,

En attendant l'approbation du budget correspondant qui interviendra au plus tard le 24 février 2000,

- Autorise le prélèvement sur le Fonds pour imprévus d'un montant de 1 million d'euros à la fin susmentionnée.